

Codice scheda: ASC A3990203  
Luogo e data: TORINO - 28/01/1890  
Autore: RUA MICHELE  
Destinatario: LE ROUX  
Classificazione: Rua: Corrispondenza con altri  
Tipo documento e supporto: Lettera spedita - Manoscritto  
Autenticità: Copia

Contenuto: Risponde ai suoi quesiti riguardanti le indulgenze concesse dal S. Padre e le regole riguardanti i C.S. Assicura le preghiere degli orfanelli. (Testo in francese)

Oratoire salésien  
Rue Cottolengo 32  
Turin

Monsieur Abbé Le Roux

Le 28 Janvier 1890

Voici un mot de réponse à vos questions. 1<sup>o</sup> Vous ne voyez pas indiquées dans le bref du Pape toutes les Indulgences.

R. - Les indulgences qui ne sont pas indiquées directement au bref du Pape, sont indiquées indirectement par la Concession que Il nous a fait des Indulgences des Certificats de S<sup>t</sup> François d'Assisi.

2<sup>o</sup> Pourquoi on indique les jours où les Coopérateurs salésiens peuvent gagner une Indulgence plénière, pourant la gagner à chaque 1<sup>re</sup> Communion

R. - Afin qu'ils sachent que ne faisant pas la Communion ils peuvent aussi gagner une autre Indulgence plénière ou partielle, et qui en faisant la 1<sup>re</sup> Communion dans les dits jours ils peuvent gagner une indulgence pour eux, et en appliquer une autre aux âmes du Purgatoire; parce que beaucoup d'indulgences plénières peuvent être, gagnées même sans Communion. - 3<sup>o</sup> L'observation des règlements aux articles indiqués par votre lettre, ne regarde que les grands entraits où les decouries sont constitués et les Coopérateurs peuvent se réunir en Conférence quand ils sont invités par les Decurions. Où il n'y a pas de Decurion les dits articles n'ont pas de valeur. - 4<sup>o</sup> Les annônes on peut les faire au Directeur d'une Maison salésienne quelconque, pourvu que la Maison Mère de Turin ou le Supérieur Général des Salésiens, en soit renseigné. - 5<sup>o</sup> Il faut se persuader que la Société des Coopérateurs salésiens ne met point d'obligation de conscience. Le Coopérateur salésien ne peut avoir que des avantages; s'il remplit les prescriptions il gagne; s'il les oublie, ou les néglige sans mépris; il ne perd rien, il ne fait que différer le gain spirituel jusqu'à ce il reprenne la pratique des bonnes oeuvres qui sont propre des Coopérateurs zélés. Point de crainte dans la Société des Coopérateurs salésiens; on doit procéder dans la douceur et la charité de Jésus Christ N. S. et de S<sup>t</sup> François de Sales son fidèle serviteur.

Faire du bien à soi même et au prochain, surtout à la pauvre

jeunesse pour l'amour de Dieu et des Âmes. - Voilà le but de la  
société.

Que Dieu vous bénisse, et que la St<sup>e</sup> Vierge vous guide à jamais  
pour le chemin du Paradis.

En vous assurant en fin les prières des nos orphelins

Abbé Michel Rua